



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
La société DE WULF JB, rue de Boelhe 34, 4250 Geer
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue de Boelhe 34**

cadastré **1 division, Section A, 317k**

Le projet consiste en **la construction d'un hangar - rangement matériel agricole**

et présente les caractéristiques suivantes :

la construction d'un bâtiment dont la profondeur est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 29/06/2015 jusqu'au 15/07/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **15/07/2015** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00 ainsi que le samedi 04/07/2015 sur rendez-vous de 8 heures à 10 heures à la même adresse.

GEER, le 29/06/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET



Commune de GEER

AVIS URBANISME

La société DE WULF JB, rue de Boelhe 34, 4250 Geer
fait savoir qu'elle a introduit une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue de Boelhe 34**
cadastré **1 division, Section A, 317k**

Le projet consiste en la **construction d'un hangar - rangement matériel agricole**

et présente les caractéristiques suivantes :

la construction d'un bâtiment dont la profondeur est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 2° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal jusqu'au 15/07/2015.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **15/07/2015** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00 ainsi que le samedi 04/07/2015 sur rendez-vous de 8 heures à 10 heures à la même adresse.

GEER, le 29/06/2015.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET